Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Sous-Préfecture de Parthenay
Administration générale - réglementation
suivi par : Mme NOIRBUSSON
Tél. 05.49.94.91.18
chantal.noirbusson@deux-sevres.gouv.fr

Administration Générale
Réglementation
N° 59 /2015

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Electoral et notamment les articles L17;

VU mon arrêté n° 45/2015 du 18 août 2015, nommant les délégués de l'administration aux commissions chargées dans les communes de l'arrondissement de Parthenay de la révision des listes électorales 2015-2016, modifié les 30 septembre et 29 octobre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er octobre 2015 portant délégation de signature à Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay ;

VU le décès de ***Mme Paulette ROBERT***, nommée déléguée de l'administration pour la révision des listes électorales 2015-2016 pour la commune d'AVAILLES THOUARSAIS;

VU la proposition de M. le Maire d'AVAILLES-THOUARSAIS concernant la nomination d'un nouveau délégué de l'administration pour la révision des listes électorales 2015-2016;

ARRETE

ARTICLE 1er : l'arrêté susvisé du 18 août 2015 modifié, est rectifié comme suit :

est nommé délégué de l'administration aux commissions administratives pour la révision des listes électorales 2015-2016 pour la commune de :

- **AVAILLES-THOUARSAIS** (Canton du VAL DU THOUET) :
  - **M. Jean-Michel MENARD**

ARTICLE 2 : le maire de la commune d'AVAILLES-THOUARSAIS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à PARTHENAY, le 27 novembre 2015
Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète de Parthenay,

Cécile ZAPLANA